

**ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025 33**

Portant permission de voirie

**Le Maire de la commune de SAINT-AVENTIN,**

Vu la demande d'autorisation reçue par mail le 17 Juin 2025 par la société de Maçonnerie Générale MATHIEUR CAZES demeurant à 6 allée des Rosiers 31110 SAINT-MAMET, relative à la demande d'occupation du domaine public la réalisation de travaux d'étanchéité sur la propriété située au 5 chemin de Forestière Hameau Les Granges de Gourron 31110 Saint-Aventin (parcelle B 891) ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-1 à L. 1111-6 ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L. 2122-1 à L. 2122-4 et L. 3111.1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L. 115-1, L. 141-10, L. 141-11 et L. 141-12 ;

Vu la déclaration d'intention de commencement des travaux en date du 17 Juin 2025 ;

**Arrête**

**Article 1 :**

Une permission de voirie est accordée à l'entreprise CAZES Mathieu, afin de permettre la réalisation des **travaux d'étanchéité sur la propriété située au 5 chemin de Forestière Hameau Les Granges de Gourron 31110 Saint-Aventin (parcelle B 891)** entrepris par l'entreprise **Société MATHEU CAZES** ,



**Article 2 :**

Ces dispositions entreront en vigueur à partir du **Lundi 23 Juin 2025 à 8 h 00** et resteront applicables jusqu'à la fin des travaux prévus au plus tôt le **vendredi 27 Juin à 18 h 00**.

**Article 4 :**

L'entreprise **Mathieu CAZES** est chargée de la mise en sécurité du site et sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait du déroulement des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera affiché dans la commune de Saint-Aventin, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

**Article 9 :**

Le Maire de Saint-Aventin ;

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Garonne ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-AVENTIN, 18/06/2025

Le Maire

JC TINE

